L'option tarifaire de mesurage net pour les autoproducteurs

Hydro Québec

L'option de mesurage net : une solution verte pour les autoproducteurs

Forte de son engagement envers l'environnement et le développement durable, Hydro-Québec soutient les autoproducteurs en leur offrant l'option de mesurage net.

Cette option s'inscrit dans une vision globale de l'efficacité énergétique. C'est une solution à la fois écologique et avantageuse pour les autoproducteurs dont les habitudes de consommation convergent vers une utilisation optimale de l'énergie. Avec l'option de mesurage net, ils peuvent agir selon leurs convictions : utiliser une énergie renouvelable et des technologies de pointe, mais surtout aller encore plus loin dans la gestion de leur consommation.

La qualité de vie des générations de demain dépend de notre utilisation responsable des ressources d'aujourd'hui.

En quoi consiste l'option de mesurage net ?

Vous êtes un précurseur en matière de technologie et désirez bénéficier d'une certaine autonomie sur le plan de l'énergie ? Si vous êtes prêt à investir dans l'acquisition d'équipements pour produire de l'électricité à partir d'une source renouvelable, l'option tarifaire de mesurage net peut présenter un intérêt certain pour vous. Vous pourrez injecter vos surplus d'énergie dans le réseau d'Hydro-Québec et obtenir en échange des crédits sous forme de kilowattheures, qui seront appliqués au solde de votre facture. À l'inverse, si votre production ne suffit pas à répondre à vos besoins, vous pourrez vous alimenter à partir du réseau d'Hydro-Québec.

Vous y gagnerez !

Avec l'option de mesurage net, vous pourrez :

- profiter de la fiabilité du réseau d'Hydro-Québec tout en conservant votre autonomie en tant qu'autoproducteur ;
- réduire votre facture d'électricité grâce aux kilowattheures qui vous seront crédités ;
- bénéficier d'une capacité de stockage illimitée sur le réseau d'Hydro-Québec ;
- faire face à certaines contraintes d'ordre environnemental, notamment si vous êtes un client d'affaires – petite puissance ou un agriculteur.

L'eau est une ressource précieuse, et chaque goutte compte. La contribution des autoproducteurs, aussi modeste soit-elle, ne passe pas inaperçue.

Qui peut profiter de l'option de mesurage net ?

Les clients résidentiels, les agriculteurs au tarif D ou DM et les clients d'affaires – petite puissance au tarif G (sans appel de puissance) à même de produire de l'électricité à partir d'une source renouvelable peuvent s'inscrire à l'option de mesurage net. Les équipements raccordés au réseau d'Hydro-Québec doivent produire l'un des types d'énergie suivants :

- l'énergie éolienne ;
- l'énergie photovoltaïque ;
- l'énergie hydroélectrique ;
- l'énergie géothermique (utilisée à des fins de production d'électricité seulement)* ;
- la bioénergie (biomasse forestière ou biogaz).

* *Les systèmes géothermiques avec pompes à chaleur ne sont pas admissibles.*

Choisir une source d'énergie renouvelable, c'est investir dans l'avenir.

LA MAISON HABITAT 07, À BAIE-SAINT-PAUL

Les Compagnons du rebut global ont été les premiers à souscrire à l'option de mesurage net. En 2006, ils ont construit la maison Habitat 07 selon des principes écologiques et novateurs et opté pour l'énergie solaire. En menant à bien leur projet, ils ont relevé un défi qui témoigne de leur engagement ferme envers le développement durable.

La conformité de l'installation

Votre installation de production doit satisfaire aux exigences suivantes :

- être située au point de livraison défini dans votre contrat de fourniture d'électricité ;
- être conforme à la réglementation en vigueur au Québec et respecter les normes E.12-05 et E.12-07 d'Hydro-Québec, conformément aux conditions de service d'électricité en vigueur ;
- avoir une capacité correspondant à la moins élevée des valeurs suivantes :
  - la puissance estimée nécessaire pour combler une partie ou la totalité de vos besoins en énergie ;
  - une puissance maximale de 50 kW ;
- produire de l'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable.

Autres conditions

Si vous êtes un client résidentiel, vous devez être propriétaire et occupant des lieux. Et si vous êtes un client d'affaires, vous devez être le propriétaire et l'exploitant. De plus, la totalité des frais liés à l'achat, à l'installation, à l'entretien et à l'inspection des équipements sont à votre charge.

© 2006 Blue Storm Média

Comment s'inscrire à l'option de mesurage net ?

Vous devez d'abord vous procurer la demande d'inscription, qui orientera votre démarche, en ligne, au www.hydroquebec.com/mesuragenet.

Ensuite, vous devez choisir la source d'énergie qui vous semble la plus appropriée, votre fournisseur d'équipements et le maître électricien qui se chargera de l'installation. Pour éviter les mauvaises surprises, prenez soin de vérifier au préalable la réglementation en vigueur et les normes d'Hydro-Québec (E.12-05 et E.12-07), que vous pouvez consulter en ligne, au www.hydroquebec.com/mesuragenet.

Une fois ces décisions prises, vous pourrez :

- de remplir la demande d'inscription en décrivant notamment les équipements que vous comptez acquérir et de la retourner à Hydro-Québec à des fins de validation technique ;
- de signer l'Entente d'interconnexion et de l'acheminer par la poste à Hydro-Québec ;
- d'acheter et de faire installer vos équipements de production.

Par la suite, votre maître électricien vérifiera que vos équipements sont conformes aux dispositions de l'Entente d'interconnexion et Hydro-Québec installera un compteur à double registre.

Elle vous transmettra ensuite une lettre confirmant l'entrée en vigueur de l'option de mesurage net.

Obligations mutuelles

Vos responsabilités

Hydro-Québec vous guidera dans la démarche que vous devrez entreprendre pour bénéficier de l'option de mesurage net. Toutefois, vous êtes responsable du choix de la source d'énergie et de vos équipements de production, y compris du système d'alimentation sans coupure ou de l'onduleur.

Responsabilités d'Hydro-Québec

En contrepartie, Hydro-Québec s'engage à :

- vous offrir une alimentation fiable et continue, sans égard aux fluctuations potentielles de votre production ;
- maintenir les conditions tarifaires en vigueur tout au long de la vie utile de vos équipements, aussi longtemps que vous en serez propriétaire.

Facturation

Dès la première période de consommation suivant l'installation du compteur à double registre, votre dossier fera l'objet d'un traitement personnalisé. Vous recevrez une facture accompagnée d'un relevé détaillé sur lequel seront indiquées la quantité d'électricité qu'Hydro-Québec vous aura fournie et celle que vous aurez injectée dans le réseau.

Si votre production est supérieure à votre consommation, les surplus seront accumulés dans une banque de crédits. Ces crédits (en kWh) seront déduits de la consommation nette indiquée sur vos prochains relevés.

Les crédits accumulés devront être utilisés à l'intérieur d'une période de 24 mois. Vous devrez convenir d'une date d'échéance avec Hydro-Québec, sans quoi le 31 mars sera fixé par défaut. À la date prévue, les crédits seront annulés, car l'option tarifaire de mesurage net ne prévoit pas de contrepartie en argent.

Engagée dans la voie du développement durable, Hydro-Québec collabore avec ses partenaires et ses clients à la création d'un environnement plus sain, plus vert. Un défi à relever ensemble !

Pour en savoir plus,

visitez notre site Web.

www.hydroquebec.com/mesuragenet

Hydro-Québec
Coordonné par Communication avec la clientèle
pour la vice-présidence – Clientèle

2006G906F5M

This publication is also available in English.

Hydro Québec